



**Blanquer, N'diaye, Attal,
Oudéa-Castera, Belloubet,
Genetet et aujourd'hui Borne**

**La valse des
ministres ne
ralentit pas les
attaques contre
un service public
à l'agonie**

Dans ce numéro

« Edito » – p. 2 « Non reconduction des contractuel les – page 3 « Morençais contre la culture – page 4 « Mon Lycée sans ordi – page 5 « Dans les établissements (Le Mans) – page 6 « Attractivité de la Fonction publique – pages 7 et 8 « AESH et AED : Jours de fractionnement – page 8 « Dans nos unions locales – page 9 « Violences Sexistes et Sexuelles – page 10 « Formation AED et AESH – page 11 « ?? ?? – page 11 « Pour nous contacter – page 12



L'urgence demeure : **s'organiser, mobiliser, riposter**

Le succès de la mobilisation du jeudi 5 décembre dans la Fonction publique, malgré la chute du gouvernement, indique que les personnels étaient décidés à faire entendre leur mécontentement face à la politique d'austérité visant les Services publics, l'École et les personnels. Les agentes et les agents, avec la CGT Educ'action, maintiennent ainsi la pression sur le politique pour obtenir des moyens (emplois statutaires, salaires indiciaires...), l'abandon des contre-réformes en cours, l'abandon de la réforme des retraites, mais aussi la fin du mépris affiché à leur égard. Force est de constater que dans notre secteur les suites du 5 et notamment la journée du 12 décembre n'ont pas été à la hauteur. Le manque de lisibilité des appels n'a pas non plus aidé à la mobilisation, pas plus que le retrait, pourtant prévisible d'une des organisations de l'Inter-syndicale Fonction Publique.

François Bayrou a choisi Élisabeth Borne comme ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous la connaissons surtout comme la Première ministre de la réforme des retraites. Qu'attendre de la 5ème ministre en un an ? Qui peut croire que Madame Borne reviendra sur la réforme du bac, la réforme de l'enseignement pro, le Choc des savoirs et le tri généralisé des élèves, les évaluations généralisées, la précarisation persistante des AESH et des AED, la rémunération au mérite et la mise en concurrence des personnels via le Pacte... Qui peut croire que Madame Borne reviendra sur ces mesures austéritaires de casse du Service public d'Éducation ?

L'austérité gagne aussi les Collectivités territoriales et les établissements scolaires en sont victimes. Dans les Pays de Loire, les crédits éducatifs des lycées se voient imposer une baisse drastique aux conséquences directes sur la scolarité des élèves et les projets éducatifs. En effet, dans la Région Pays de la Loire, Madame Morançais a annoncé non seulement vouloir doubler l'exigence du gouvernement de procéder à 40 millions d'économies sur les dépenses publiques, mais également souhaité « allé plus loin ».

Une économie d'au moins 100 millions est affirmée.

Est concerné le périmètre de la commis-

sion « Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité femme-homme ». (voir article dans ce numéro).

Un autre exemple dans ces coupes budgétaires et sur les suppressions d'emplois qui en découlent : la Région des pays de la Loire a comme projet pour l'année prochaine de soustraire de l'autorité fonctionnelle des établissements les techniciennes et les techniciens informatiques pour les regrouper en pôle. Elles et-ils ne seraient plus attaché·es à un établissement mais y feraient des interventions ciblées et ponctuelles. Outre les conditions de travail dégradées que cela va engendrer, elles et ils perdront un contact privilégié, partie prenante du fonctionnement de la vie des l'établissement. Ceux -ci ne bénéficieront plus de l'assistance de proximité que fournissent actuellement ces TI. (voir article dans ce numéro).

Du côté des contractuel·les, en décembre 2024, la CGT Educ'action Nantes a été alertée par des collègues non titulaires enseignant·es du second degré de l'académie de Nantes qui se sont vu·es brutalement signifier la non reconduction de leurs contrats pour la fin d'année civile. Cette non reconduction alors même qu'ils et elles avaient un projet de prolongation de contrat ou une future promesse d'embauche n'est pas acceptable. Un courrier de la CGT Educ'action Nantes a été envoyé en ce sens hier à la Rectrice. Il semblerait que la Rectrice soit finalement revenue sur sa décision en reconduisant tous les contrats sur remplacement.

Dans un contexte général très dégradé, c'est par la mobilisation et la grève que nous gagnerons sur nos revendications : revalorisation indiciaire pour toutes et tous sans contrepartie, indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et l'ouverture de négociations sur les grilles salariales, l'abandon de la réforme des retraites, abandon de toutes les réformes de tri social, des réformes des bacs et des lycées, de Parcoursup, les créations massives de postes dans tous les corps, la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat, l'abandon du Choc des savoirs, l'abandon du Pacte, la création d'un statut de catégorie B pour les AESH et les AED, le report du déploiement Opale, la titularisation de tous les précaires sans condition de concours ni de nationalité, l'abandon SNU, du « tout évaluation ». Ensemble sur leurs lieux de travail, les personnels de l'Education et des collectivités doivent s'organiser et se mobiliser pour construire le rapport de force indispensable au recul gouvernemental.

édito



Le scandale de la non reconduction des contrats

Lettre envoyée à Madame la Rectrice en décembre 2024

Madame la Rectrice de l'Académie de Nantes

Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines,

Depuis début décembre 2024, la CGT Éduc'action Nantes est alertée par des collègues non titulaires enseignant·es du second degré de l'académie de Nantes qui se voient brutalement signifier la non reconduction de leurs contrats pour la fin d'année civile. Cette non reconduction alors même qu'ils et elles avaient un projet de prolongation de contrat ou une future promesse d'embauche n'est pas acceptable.

Nous craignons que la situation de décembre 2020 ne se reproduise. S'il s'avérait que l'Académie de Nantes ne disposait plus des moyens financiers pour embaucher des enseignant·es contractuel·les ou prolonger leurs contrats sur les remplacements qu'ils effectuent d'ici la fin de l'année civile, cette décision budgétaire apparaîtrait une nouvelle fois comme une atteinte aux droits des agent·es et continuerait encore plus à dégrader le service public d'Éducation.

Avec cette décision purement économique, le ministère, loin des discours de façade, renonce à la mission première de l'École, à savoir assurer la continuité de l'enseignement pour tous les élèves.

Cette décision a évidemment des conséquences dramatiques pour les personnels contractuels qui se

voient privés de travail et de revenus du jour au lendemain. Cette situation a aussi des conséquences sur les droits au chômage, l'ancienneté de service, la rémunération sur les vacances scolaires. Comme le stipule le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 rappelé dans la circulaire n°2017-038 du 20-3-2017 relative aux conditions de recrutement et d'emploi des agent·es contractuel·les : « S'agissant des agents recrutés pour un remplacement d'une durée inférieure un an, si l'absence couvre une période de vacances scolaires, le contrat continue de courir, il n'est ni interrompu ni suspendu pendant cette période au titre de laquelle l'agent est rémunéré. »

La CGT Éduc'action exige que les droits des non-titulaires soient respectés et que l'académie soit dotée des moyens supplémentaires pour garantir la continuité du recrutement des personnels, à hauteur des besoins, et rétablisse la prolongation des contrats qui ont été arrêtés pour garantir le bon fonctionnement et la continuité du service public d'éducation.

Nous vous prions, Madame la Rectrice, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand Colas, secrétaire régional de la CGT Éduc'action Nantes

Suites

Suite à l'interpellation de la CGT Éduc'action Nantes, le rectorat de Nantes a finalement renouvelé les contrats sur les remplacements.



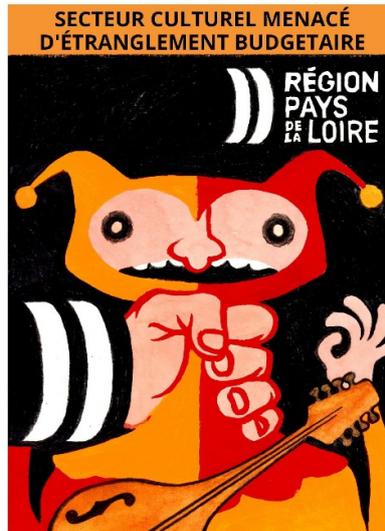
Ursen Nantes

Les choix irresponsables de Madame Morançais

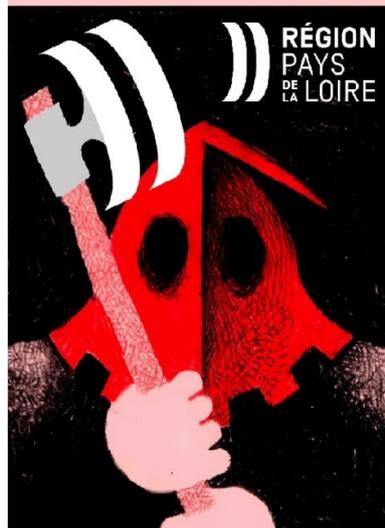
Dans le dernier numéro du *Magazine Région* de décembre 2024 (édité et financé par le conseil régional) servant d'outil de propagande à la présidente de Région, cette dernière estimait entre autres inepties concernant les 100 millions d'économies sur le budget de la Région : « [...] 100 millions d'économies, c'est un effort important, mais c'est surtout un effort indispensable et salutaire. Toute autre décision de ma part aurait été irresponsable ! Et puis, soyons lucides : la France est shootée à la dépense publique ! En matière de finances publiques, il serait temps que la classe politique apprenne à raisonner comme une famille ou une entreprise [...] »

Bel exemple de doxa ultralibérale menée par la présidente de Région. Les actrices et acteurs de la culture, du monde associatif, de l'égalité femmes-hommes, apprécieront la responsabilité et la lucidité de Madame Morançais, elles et ils apprécieront également l'analogie pour le moins baroque entre monde de l'entreprise et collectivité publique au service de la population. En ligne de mire de cette décision brutale : l'ensemble des structures culturelles mais aussi les associations sportives, l'égalité femmes-hommes et les missions locales.

Lors du Conseil académique de l'éducation nationale du 30 novembre 2024, la CGT Educ'action Nantes a dénoncé avec fermeté cette coupe massive envisagée qui aura un impact direct sur l'Éducation dans la Région. Quid des projets pédagogiques ? Quid des conséquences sur les associations, les compagnies de théâtre ? Sur l'ensemble des intervenant-es cultu-



SECTEUR CULTUREL MENACÉ DE COUPES BUDGÉTAIRES MASSIVES



rel-les qui agissent pour contribuer à une Ecole émancipatrice ?

La CGT soutient toutes les mobilisations des artistes, travailleurs et travailleuses de la santé, salarié-es et bénévoles d'associations culturelles, sportives, citoyennes.

A cela s'ajoute l'annonce, mardi 19 novembre de la suppression de 100 postes de personnels de la Région, soit 10% des effectifs ! Là encore, les enseignements ne sont pas tirés des années Covid et de la nécessité

de plus de service public pour de meilleurs services publics pour tout-es et sur tout le territoire ! Pourtant, les dépenses de personnels ne représentent que 15 % des dépenses de fonctionnement de la Région Pays de la Loire, qui par ailleurs, est la Région la moins dotée de France en nombre d'agent-es publics par habitant-e. C'est donc bien un choix idéologique de démanteler encore plus le Service Public de la Région. Nous avons de fortes craintes sur les conséquences concrètes de ce choix pour les agent-es des services et des lycées sur leurs activités au quotidien et les moyens dont ils vont disposer pour assurer un service public régional de qualité et qui est déjà fortement dégradé.

Madame Morançais préfère communiquer sur des opérations type « Big bang de l'emploi », le plus souvent sans intérêt et inutile pour les élèves de notre territoire. En effet, bon nombre de lycéens et lycéennes de la Région ont été contraint-es de se rendre à cette vaste opération de promotion du patronat, bien souvent sans concertation avec les enseignant-es. Cela n'est qu'un exemple parmi d'autres de la priorisation des politiques éducatives régionales en faveur du monde de l'entreprise à des fins d'adéquationnisme entre carte des formations et besoins directs du patronat local.

Face à cette volonté politique réactionnaire et passiste, les lycées de notre région ont plutôt besoin d'une véritable aide à tous les projets éducatifs à visée culturelle menés par les personnels, dans l'intérêt d'une école émancipatrice au service des élèves et des familles.

Ursen Nantes

Le projet de la Région : Mon Lycée Sans Ordi

Mme Morançais et sa majorité régionale ont décidé de faire des économies massives pour satisfaire les demandes du gouvernement Macron-Barnier mais également pour devancer leurs attentes en apparaissant comme les bon-nes élèves de l'austérité et du rejet des fonctionnaires, du monde associatif et culturel...

Cette offensive brutale frappe de nombreux secteurs dans la Région et elle n'épargne par l'Éducation nationale. Non seulement, les crédits alloués aux lycées et qui servaient à financer une partie des sorties et voyages scolaires sont réduits de 40 % mais les services informatiques des lycées sont dans la ligne de mire.

Une convention entre les établissements et la Région, connue sous le nom de 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) en référence à la loi adoptée en 2022, a été soumise aux votes de nombreux conseils d'administration.

Un point essentiel de cette convention est le fait d'interdire toutes prises de décision des secrétaires généraux·ales et proviseur·es concernant les ATI (Assistant·es techniques informatiques) qui deviendraient des personnels extérieurs aux lycées.

Le projet qui se cache derrière cette convention, et la politique de la Région, est dramatique. Nous allons toutes et tous en subir les conséquences néfastes.

pour les Assistant·es techniques informatiques

Il est prévu de ne plus affecter de manière permanente un·e ATI à un établissement mais à des pôles techniques (un par secteur géographique) à partir desquels sont envisagés des déplacements vers les lycées. La mobilité deviendra le quotidien et les missions seront réduites à un dépannage de façade. Cela va également provoquer une inégalité de traitement avec les autres agent·es de la Région pour l'évaluation annuelle, la promotion interne... car les ATI dépendront du siège de la Région et les autres agent·es (accueil, restauration...) des directions des lycées.

On peut légitimement se demander si l'objectif n'est pas d'externaliser l'assistance informatique vers le secteur privé, avec une réorganisation qui va mettre à mort les services informatiques et générer des départs volontaires.

pour les enseignant·es

C'est la perte assurée de matériels informatiques car MonOrdiAuLycée va se substituer au parc d'ordinateurs fixes, des services d'assistance de proximité, d'heures de cours fautes de dépannage rapide, de l'assistance et de l'aide à l'utilisation des outils, des relations de proximité et d'échange avec les ATI, des équipements dans les CDI

Dans une répartition des missions, la Région envisage que les professeur·es assurent la maintenance de premier niveau (remplacement des claviers et souris avec un stock serait laissé sur place), les diagnostics sur les vidéoprojecteurs, tablettes...



pour les administratif·ves et les AED

Une partie des missions des ATI jugées « hors périmètre » par la Région devront être faites. Sans aucun doute, les personnels des intendances et de vie scolaire verront s'ajouter à leur charge de travail des missions comme de générer des codes de photocopieurs, de gérer de ceux-ci...

pour les personnels de la Région

La Région souhaite rattacher hiérarchiquement l'ensemble des agent·es régionaux des lycées à ses services. Le départ des ATI des établissements sera utilisé comme un précédent pour appliquer la même mobilité à d'autres personnels en mutualisant la pénurie de moyens.

pour les élèves

Malgré son déploiement depuis quatre ans, le dispositif MonOrdiAuLycée souffre encore de nombreux dysfonctionnements. Il veut se substituer au matériel informatique des établissements mais son utilisation en classe est difficile : autonomie de la batterie insuffisante pour tenir la journée et qui baisse année après année, assistance non réactive et ne répondant pas aux sollicitations des élèves, bibliothèque de logiciels limitée.

Ursen Nantes

Des conditions de travail dégradées pour les agent-es de la Région

Pour la rentrée 2024-2025, la région a procédé à une réfection de la laverie du SELF du lycée, afin de la mettre en adéquation avec les laveries des autres établissements. Mais à quelles fins ?

L'ouverture de type "passe-plat" vers laquelle aboutissait le tapis de desserte des plateaux a laissé place à une large ouverture. Désormais les élèves accèdent à des poubelles de tri et des bacs de rangement. Une belle avancée pour l'éducation au tri pour les jeunes et la facilitation du travail des collègues de la laverie.

Sur le papier en tout cas.

Très vite le temps d'attente pour la desserte des plateaux a provoqué des lignes continues d'élèves s'agglutinant dans un calme tout relatif. Les AED présent-es dans le self ont dès lors largement dépassé leur fonction pour réguler le flux par une aide permanente au tri et à la desserte des plateaux des jeunes.

Les personnels de laverie ont aussi immédiatement dénoncé des conditions de travail dégradées, avec la charge de casiers très lourds, même à vide, et leur déplacement incessant à bout de bras dans la laverie. Il n'y a même pas de chariot pour les déplacer d'un poste à l'autre ! De plus l'espace laverie est situé à proximité immédiate de la porte de sortie du self, en plein courants d'air, dégradant encore les conditions de travail des agent-es, « beaucoup plus difficiles que dans la précédente organisation », indique l'une d'entre eux.

Le chef d'établissement a affirmé qu'un sas de sortie sera construit prochainement, et qu'un conseiller technique restauration de la Région serait présent rapidement dans l'établissement pour une observation et apporter des conseils en lien avec la nouvelle organisation. Il est le bienvenu.

Mais ses remarques à l'adresse des agent-es ont tendu à remettre en cause leur façon de travailler, leurs gestes et postures, niant les sollicitations musculaires et articulaires liées à la répétition des gestes et le poids des casiers.

La solution immédiate proposée a été de faire tourner les équipes d'agent-es en laverie.

Cela n'affectera que plus de monde à notre sens. La région, elle, semble s'en laver les mains.

CGT Educ'action 72

Lycée Bellevue Le Mans

Tout fout le camp... même les plafonds

Quand on dit que "tout fout le camp" dans l'Éducation nationale, ce n'est pas qu'une phrase en l'air. Depuis de longues années, le lycée général Bellevue au Mans fait les frais d'un manque d'investissement, ou plutôt d'un argent orienté vers le ripolinage d'apparence plutôt que les améliorations structurantes. Un nouveau bâtiment est sorti de terre en 2020, il sert de hall d'accueil, de bureaux pour l'administration, de vie scolaire, avec aussi le CDI, la salle des prof-es. En somme, c'est le bâtiment que préfèrent visiter les officiels à qui il arrive de parcourir le lycée (malgré déjà des problèmes d'infiltration pour lesquels la garantie décennale pourrait être enclenchée, ce qui montre tout le soin que les grandes entreprises du BTP apportent aux commandes publiques...). Mais la grande majorité des cours a lieu dans un bâtiment hérité des années 1960 ("l'externat") dans lequel les températures dépassent allègrement les 35° dès la fin du printemps, et dans une abbaye du XVIIe siècle, merveille d'architecture monacale assez inadaptée à un accueil d'élèves du XXIe siècle. La preuve, un article d'Actu72 paru au début du mois de novembre révèle que, surprise, les élèves qui fréquentent l'abbaye se rendent bien compte que leurs conditions matérielles d'enseignement se dégradent. Si l'internat sous les combles avait déjà une sinistre réputation (papier journal pour colmater l'humidité des fenêtres), c'est maintenant le plafond d'un couloir qui part en (grosses) miettes, les toilettes qui connaissent des infiltrations d'eau, et des élèves qui témoignent : "on a un peu l'impression que le bâtiment est en train de s'effondrer". La direction du lycée parvient à mettre de la rubalise autour des lieux et à répondre à ses obligations de sécurité, mais c'est plutôt la région, propriétaire des locaux, qui botte en touche, et met en avant les travaux d'accessibilité qui ont été réalisés. Les utilisateurs et utilisatrices avancent "l'humidité et le manque d'isolation", on répond "accessibilité", un classique orwellien, le tout enrobé dans la plus belle langue du néolibéralisme, avec de la "haute qualité environnementale" et de "l'engagement plein à garantir les meilleures conditions". Espérons que le changement climatique voudra bien ne pas être trop rapide pour que les travaux puissent être réalisés, surtout à un moment où l'argent public semble une denrée rare (sauf pour l'armement).



CGT Educ'action 72

Attractivité de la Fonction publique

Un défi ? Oui mais comment et pour qui ?

« *Paroles, paroles....* »

Depuis le temps, on connaît bien la chanson.

Après Kasbarian qui reprenait à son compte le projet de Macron-Guerini de destruction de la Fonction publique, voici venu Marcangeli le nouvel (éphémère ?) Ministre de la Fonction publique qui déclare son amour aux agents publics. Rassurons-nous, il a déjà son lot de casseroles qui font de lui le enième Tartuffe Dans un contexte où la Fonction publique est au plus mal, et après un précédent rapport sénatorial sur l'état de sous-gouvernance de l'administration à l'Éducation nationale, voilà "France Stratégie", officine gouvernementale qui publie un rapport de 464 pages sur le « défi de l'attractivité de la Fonction Publique ». Qu'on se rassure, ce rapport est assorti d'une note de synthèse de 10 pages qui fait très bien le travail pour démontrer ce que la CGT dénonce et revendique depuis des années.

Une crise d'attractivité depuis une dizaine d'années mais qui n'est pas une fatalité

Le document traite des 3 versants de la Fonction Publique, mais, s'il existe des disparités, les constats généraux sont les mêmes. Ainsi, on apprend que 15% des postes offerts aux concours de la Fonction Publique d'État étaient non pourvus en 2022, que 21% des lits sont fermés la même année, que 64% des collectivités territoriales indiquent au moins un champ professionnel en tension en 2023. Les réductions budgétaires annoncées ne vont pas améliorer la situation, loin de là.

Pourtant, selon le rapport, la pénurie engendre la pénurie. Ainsi « une spirale négative se met en place reliant les difficultés de recrutement, la dégradation des conditions de travail, la moindre qualité du service et le manque d'attractivité ». What else ?

Les concours n'attirent plus depuis les années 2010, notamment à l'Éducation nationale qui est un des plus gros employeurs de l'État. Dans le même temps, les recrutements de contractuel·les ne compensent pas la pénurie. Quoi de plus étonnant quand précarité de l'emploi va souvent de pair avec salaire bas et absence de reconnaissance ? Les progressions de carrière n'existent pas et les possibilités de titularisation baissent, ce qui ne contribue pas à maintenir les agent·es contractuel·les dans la Fonction publique.

Le nouvel enjeu serait donc de « retenir les agent·es », et ce, après des années de suppressions de postes

des gouvernements successifs qui ont plutôt fait la part belle aux modalités de départ volontaire ou de rupture conventionnelle qu'à s'attacher à garantir des conditions de travail et de rémunération « attractives ».

Le rapport fait également le constat que les filières universitaires qui préparent aux métiers de la Fonction publique et notamment de l'enseignement sont en chute de candidat·es. Préparer l'avenir, c'est une vision politique et, en ce qui concerne nos dirigeant·es, on est beaucoup plus sur du court terme que sur la durée.

Dévalorisation des métiers

Pas de scoop une fois de plus dans le constat fait d'un « fort sentiment de dévalorisation des métiers de la Fonction Publique et d'un manque de reconnaissance » et le sentiment de « perte de sens ».

La garantie de l'emploi à vie ne serait donc plus aussi déterminante face au constat du manque de perspectives de carrière, à la mobilité géographique contrainte et à l'écart entre le contenu des concours et la réalité des métiers. Les postes administratifs laissés vacants par des lauréat·es suite aux concours administratifs de ces dernières années en illustrent bien la chose dans notre académie. Ce constat serait cependant minoré pour les diplômé·es des catégories populaires, pour les femmes et les catégories modestes car la Fonction publique protège mieux que le privé contre le déclassement. Mais pour combien de temps encore au vu des non-remplacements, des requalifications d'emploi, de l'intensification du temps de travail, des salaires... ?

La rémunération, un enjeu essentiel

Le rapport fait le tour des différentes mesurottes mises en place (PPCR, Ségur de la Santé, Grenelle de l'Éducation... et leurs cortèges de primes) en montrant qu'elles n'ont pas permis de contrer l'érosion de l'attractivité salariale, juste de la ralentir. Car c'est bien là que le bât blesse fortement. Des primes, ça oui, on en a eu, mais quid de l'augmentation du point d'indice et donc du salaire brut sur lequel les agent·es cotisent, et notamment pour la retraite ? Alors oui il y a plus de lignes sur le bulletin de paie, mais ce n'est pas réellement à notre avantage et c'est bien pourquoi la CGT revendique la transformation de l'indemnitaire en points d'indice et la révision à la hausse de l'ensemble des grilles de rémunération. Un simple regard sur la grille des agent·es de catégorie C (1 à 3 points d'indice par changement d'échelon...) pour un gain d'à peine 300

Augmenter les salaires, il y a **urgence** !

400€ pour toutes et tous



euros bruts au bout de 20 ans de service résume bien l'urgence.

Le rapport pointe également le fait que le salaire moyen en équivalent temps plein de la Fonction Publique a progressé moins vite que le privé.

Conditions de travail : **ça se dégrade donc ça n'aide pas. !**

Si le rapport précise que les conditions de travail ne sont pas « défavorables au service public », il pointe une « détérioration des avantages du service public ». Si le public dispose d'une meilleure protection face aux contraintes physiques, l'exposition aux risques psychosociaux est élevée et le travail « sous pression » est en augmentation.

Le rapport pointe aussi le fait que le rôle des collectifs de travail reste un atout du public, mais c'est bien l'éclatement de ces collectifs de travail que les personnels vivent actuellement. Viennent également s'ajouter le sentiment de ne pas avoir les moyens de « bien faire son travail ».

Face à ces constats, des luttes collectives sont indispensables et urgentes

Il suffit d'entendre parler les collègues pour comprendre le malaise résumé dans les 18 mois de travaux de "France Stratégie". Mais il faudra plus qu'un nouveau rapport pour améliorer nos conditions de travail et augmenter nos salaires. Car la politique gouvernementale ne vise pas à améliorer les services publics et rien n'est en discussion à ce jour sur le plan salarial ou sur l'emploi. Il ne faut donc compter que sur notre capacité à nous faire entendre et à nous mobiliser collectivement pour arracher de nouveaux droits au gouvernement et améliorer le service public et les conditions de ses agent·es. C'est ça le vrai défi !

Pôle ATSS-TRF

Aed et Aesh

Jours de fractionnement

Les jours de fractionnement font partie des congés annuels des fonctionnaires de l'Etat précisés dans le décret 84-972 . Les AED et les AESH en bénéficient, contrairement aux enseignant·es qui sont soumis à un régime dérogatoire, à ce titre. Chaque AESH bénéficie de 14 heures dites de fractionnement et dispose de deux jours supplémentaires de congés annuels sous la forme de 4 demi-journées.

Or, nombre d'académies ne respectent pas ce droit, raison pour laquelle la CGT Educ'action 51 a porté recours auprès du Tribunal Administratif.

Le 23 octobre 2024, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne après recours de la CGT Educ'action confirme que l'employeur public ne peut pas défalquer les jours de fractionnement des heures connexes, ni imposer l'annualisation des deux jours, ni s'opposer à l'octroi des deux jours de fractionnement auxquels les agent·es ont droit.

Dans l'Académie de Nantes, des freins voire des refus persistent dans leur attribution aux AESH, l'application du droit se fait à géométrie variable suivant les PIAL. Cette victoire va permettre aux camarades du Pôle Non titulaires académique de pouvoir s'y appuyer pour revendiquer ce droit dans notre académie.

Pôle Non titulaires

Congrès de Saint-Nazaire : une expérience formatrice et fédératrice

Les 16 et 17 décembre derniers se tenait le 52ème congrès de l'Union Locale de Saint-Nazaire, le premier pour certain-es d'entre nous. Ce qui surprend d'abord, c'est le nombre de congressistes, puis la qualité de l'accueil qui leur est réservé. Être là, c'est faire partie d'un tout, et c'est en soi motivant.

Participer est aussi une manière efficace de comprendre le fonctionnement de la CGT quand on est jeune syndiqué-e. La mise en place des différentes commissions, les débats, les votes... L'immersion permet un accès plus simple à une organisation qui n'est pas évidente à appréhender pour les nouveaux-et nouvelles arrivant-es. L'analyse du rapport d'activité est l'occasion d'avoir une vue globale de ce que met en place l'UL et de ce qu'elle recouvre.

Autre temps fort particulièrement instructif : les débats qui entourent la rédaction de la version définitive du rapport d'orientation. Les différents amendements proposés et soutenus par les interventions des participant-es permettent une compréhension plus fine des enjeux de ce texte pour chacun-e.

Mais le congrès est surtout l'occasion de rencontrer les camarades des autres secteurs et de passer d'une conception théorique du syndicat à une vision concrète et incarnée. Les prises de parole dressent un état des lieux de la situation actuelle et fédèrent au-delà des professions de chacune et chacun. Et les temps de pause sont autant de moments de convivialité qui permettent d'initier des échanges.



Natacha Rispal et Amaury Verron ont été élue et réélu à la Commission exécutive. La CGT Educ'action avait proposé plusieurs amendements qui ont été adoptés par le Congrès et son venu enrichir le document d'orientation. Damien Girard, du syndicat des cheminot es de Savenay a été réélu secrétaire général de l'UL de St Nazaire.

Quelques uns de nos amendements adoptés

La lutte contre l'extrême droite et les idées réactionnaires ne peut pas être séparée de la claire et nette dénonciation des politiques de plus en plus autoritaires et militaristes des gouvernements successifs. Elle doit s'accompagner d'un combat contre toutes les forces politiques et les médias qui favorisent son ascension et la diffusion des idées réactionnaires dans le monde du travail.

Les enjeux environnementaux ne doivent pas être séparés de la lutte pour l'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail.

Congrès de Nantes : une belle découverte

Dans une salle chauffée à blanc pendant deux jours, mon premier congrès fut une très belle découverte. D'une part, rassembler les camarades en interprofessionnelle est instructif, elle permet d'échanger sur les réalités de chacun.une et de créer un premier lien. Une lutte victorieuse ne peut se faire sans l'interpro. D'autre part, le congrès amène à réfléchir à de nouvelles perspectives politiques avec des débats animés autour de thèmes variés : la syndicalisation des jeunes (apprentis-es ou étudiant-es) mais aussi celle des travailleur.euses au sein des TPE par exemple. Enfin, ce congrès est un moment important pour comprendre les rouages internes au fonctionnement de la CGT. J'y reviendrai avec un grand plaisir.

AED syndiqué CGT Educ'action 44 et élu à la Commission exécutive de l'UL de Nantes

Julie Blondel, co-secrétaire de la CGT Educ'action 44 a été renouvelée comme secrétaire à la Commission Exécutive de l'Union Locale de Nantes (6ème UL de France). Kilian Euzenat a également été élu à la CE. Nelly Goyet, de la FAPT (Fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications) a de nouveau été élue secrétaire générale de l'UL CGT de Nantes.

Lutter contre les **Violences Sexistes et Sexuelles** envers

les femmes et les élèves dans l'Éducation Nationale :

Un combat de tout·es à la CGT comme dans le reste de la société

Le 12 décembre dernier, Sandra Gaudillère et Karine Riou, co-formatrices de La Collective ont animé une formation syndicale à Nantes auprès de 18 camarades du 44, 49 et 85. Comprendre que la différenciation genrée s'exerce dès le plus jeune âge (voire avant la naissance), identifier et qualifier les violences, appréhender les stratégies de l'agresseur et ses conséquences pour la victime, des clés de compréhension qui ont reposé les bases de l'inégalité femmes-hommes dans notre société patriarcale et capitaliste. Les statistiques démontrent aussi que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. Les stagiaires ont réfléchi autour de mises en situation : l'une sur le recueil de la parole d'une victime et une activité pédagogique avec les élèves autour de la différence entre « drague », agissement sexiste, harcèlement et violences.



Notre employeur, l'Éducation Nationale, est bien loin de former ses personnels aux pratiques féministes et non discriminantes et aux violences Sexistes et Sexuelles. Moins de 15% des élèves bénéficient des 3 séances annuelles d'EVARS (Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle), obligatoires de l'école primaire au lycée. Aucune statistique en France n'existe sur les Violences Sexistes et Sexuelles que subissent les élèves et apprenti·es sur leur lieu de stage et d'apprentissage. **Rien n'est fait pour s'attaquer aux VSS et protéger les jeunes.**

Cette première journée de formation offre des pistes d'actions syndicales et des outils pédagogiques pour que chaque syndiqué·e et militant·e agissent sur son lieu de travail et mettent en avant les revendications CGT sur les Violences Sexistes et Sexuelles.



Loin des objectifs affichés de « grande cause nationale », les chiffres des violences sexistes et sexuelles restent alarmants : en France, fin octobre 2024, on dénombrait 111 féminicides, 210 000 femmes victimes de viols ou tentatives, 9 femmes sur 10 connaissent leur agresseur ; 80 % des femmes handicapées ont été victimes de violences ; 85 % des personnes transgenres agressées au cours de leur vie. Pour rappel, la quasi-totalité des agresseurs sont des hommes (97,3%).

Au travail

- 80 % de femmes se disent victimes de sexisme au travail
- 32 % de femmes déclarent avoir été victimes de harcèlement sexuel
- 97% des faits communiqués aux cellules de signalement de la Fonction Publique d'Etat sont sans suite
- 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail
- 0,6 % des auteurs de viol sont condamnés
- 1 étudiante sur 20 a été victime de viol
- Seuls 3 cas de violences sur 10 sont rapportés à l'employeur·se
- Dans 40 % des cas la résolution se fait au détriment de la victime
- Seulement 40 % des agresseurs présumés ont été sanctionnés

Sources : FERC, UNSEN

Collectif formation

Formation syndicale AESH AED

Fort du constat que la plupart des AESH et des AED méconnaissent leurs droits et que c'est la condition nécessaire pour pouvoir les défendre, la CGT Educ'action 44 a expérimenté le 14 novembre dernier, une formation à l'attention de ces précaires de l'Éducation nationale, ayant pour thème "AESH- AED, connaître ses droits pour les défendre".

Si les AED et AESH ont des missions distinctes, ils·elles partagent la même précarité et ont les plus bas salaires de l'Éducation nationale. Ils·elles sont victimes de souffrance au travail du fait d'un rapport de subordination réel ou sous-entendu sur leur lieu de travail. Derrière cette démarche de formation, la volonté de s'organiser ensemble pour gagner un vrai recul de cette précarité, un véritable statut de la Fonction publique d'État et de meilleures conditions de travail. Se sont inscrites à cette formation, conçue et animée par des AESH et des AED, une vingtaine de personnes, du premier comme du second degré, issues de tout le département.

Les stagiaires sont reparti·es mieux outillé·es pour défendre leurs droits, leur santé et leur sécurité au travail. La richesse des échanges a permis d'affirmer qu'il fallait cesser d'être invisibilisé·e sur nos lieux de travail, d'où la nécessité de participer, au même titre que tous les personnels de l'Éducation nationale, aux réunions de travail et aux heures d'informations syndicales dans nos établissements respectifs.

Nous devons continuer à former ces personnels précaires car nombre d'entre eux ignorent encore le droit à la formation dont ils disposent. Cette méconnaissance des droits entretenue par l'administration permet de maintenir ces personnels dans la précarité et nous devons mener le combat pour inverser le rapport de force et conquérir de meilleures conditions de travail, un vrai salaire à la hauteur d'un vrai statut !

Pôle Non titulaires

Dialogue social, instances : faut-il encore s'y prêter ?

« L'adresse aux dominants ne pourrait-elle pas être l'une des formes de l'impuissance politique – c'est-à-dire l'une de ces formes d'action qui nous enferment et nous piègent dans l'ineffectivité (...) » (G. De Lagasnerie).

La CGT Educ'action Nantes pourrait faire sienne cette citation tant elle constate parfois la supercherie que sont les instances dans lesquelles elle siège.

Pour rappel, les élections professionnelles de décembre 2022 permettent à la CGT Educ'action Nantes de siéger dans 9 instances entre les comités sociaux d'administration, les Commissions administratives paritaires académiques) et les CCP (Commissions consultatives paritaires).

Dans chacune de ces instances, les élu·es CGT Educ'action, soucieux et soucieuses du mandat qu'ils et elles portent, préparent en amont des instances déclarations liminaires, questions diverses ... interviennent en séance et rendent compte dans leur publication ou en ligne sur le site académique.

La CGT Educ'action siège dans le respect des collègues qui ont eu raison de voter CGT aux dernières élections. Pour autant, elle n'attend rien des discussions ayant lieu dans ces instances, il serait de fait mensonger de faire croire que nos revendications aboutissent dans celles-ci. Ajoutons que pour les CAPA, avec la loi de transformation de la Fonction publique et la fin des CAPA, cela a mis un coup d'arrêt à toute transparence dans les opérations de promotions de carrière et de mobilités.

Ces instances ont une utilité sont un espace d'expression des positions de la CGT sur un certain nombre de questions et de prendre note des réponses données par l'autorité académique pour les transmettre aux collègues. Cela permet aussi aux élu·es d'obtenir quelques informations précieuses sur les postes, les DGH, les plans de formations et d'en extraire des analyses syndicales.

Contrairement à ce que certains et certaines peuvent faire croire aux collègues, la CGT Educ'action Nantes considère ces instances comme un jeu de dupes où chacun·e occupe son rang sans aucune chance de convaincre d'aucune manière son ou ses interlocuteur·trices.

Plus que jamais, nous considérons que seule la construction d'un rapport de forces permettra de faire aboutir nos revendications. Il appartient aux salarié·es de penser leur mode d'action et de cesser de se caler sur un calendrier des instances infernal imposé par celles et ceux qui nous gouvernent.



Contactez la Cgt Educ'action Nantes

Secrétaire académique :

Bertrand Colas 06 23 33 67 99

Maison des Syndicats 1, Place Gare de l'Etat 44276 Nantes
nantes@cgteduc.fr – educactionnantes.reference-syndicale.fr

CGT Educ'action Mayenne

Secrétaire : Véronique Heisserer 06 15 60 68 44
Bourse du Travail,
6 rue Souchu Servinière 53000 Laval
53@cgteduc.fr

CGT Educ'action Sarthe

Secr. : Thomas Hubert et Maud Gardes
06 43 98 65 63
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans
72@cgteduc.fr

CGT Educ'action Loire-Atlantique

Secr. : Gaëtan Papillon 06 72 49 32 67
Julie Blondel 06 59 04 98 89
et Karine Perraud 07 71 68 37 58
Maison des Syndicats 1 Place Gare de l'Etat
44276 Nantes
(permanences: mardi et mercredi,
hors vacances scolaires)
44@cgteduc.fr

CGT Educ'action Vendée

Secr. : Hervé Guillonnet
06 77 88 23 28
16 Bd Louis Blanc BP 226
85006 la Roche-sur-Yon Cedex
85@cgteduc.fr

CGT Educ'action Maine-et-Loire

Secr. : Alexandre Petit 07 69 48 10 22
Bourse du Travail - Case 84
14 Place Imbach 49100 Angers
02 41 25 36 18
(permanences: mardi après-midi,
hors vacances scolaires)
sdencgt49@gmail.com

Comité social d'administration académique

Titulaire : Karine Perraud 44@cgteduc.fr / 07 71 68 37 58
Suppl. : Bertrand Colas nantes@cgteduc.fr / 06 23 33 67 99

Comité social spécial d'administration

(Rectorat et DSDEN) elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Titulaires : Hervé GUICHARD - Morgane BOYER- Sylvie MOREAU

Suppléant-es : Ronan KEROMNES, Céline BLANCHARD, Claude BLANCHET

CAPA des Enseignant-es, CPE, PSYEN du 2nd degré

Titulaires

Hervé Guillonnet 85@cgteduc.fr / 06 77 88 23 28

Karine Perraud 44@cgteduc.fr / 07 71 68 37 58

Suppléantes

Julie Blondel 44@cgteduc.fr / 06 59 04 98 89

Véronique Heisserer : 53@cgteduc.fr / 06 83 85 98 52

CAPA des ATRF

Titulaire : Nadège Jouneau : nadegejouneau@gmail.com / 06 06 43 59 90

Suppléant : Diego Lala : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

CAPA des ADJAENES et des ATEE de Nantes

Titulaire : Patricia Berlaud : elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Suppléante : Marina Sanz

CCP des agents non-titulaires ATPSS

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

CCP des enseignant-es, éduc., orientation non-titulaires

cgteduc-nantes@orange.fr / 06 23 33 67 99

Tit. : Matthias Maix Suppléant : Franck Bourré

CCP des AED et AESH

Titulaire : Maïwenn Guyomarch (AESH)

aesh44cgt@protonmail.com 06 86 23 63 62

Suppléant : Lucas Barroteau (AED)

CSA D 53

Titulaires : Philippe Dieuleveux et Christophe Nadau

Suppléants : Christophe Le Retif et Martial Heurtier